



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Monsieur
Thomas Meier
Service du personnel et d'organisation
Rue Joseph-Piller 13
1700 Fribourg
Courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2017-PrD-57 et 2017-Trans-14
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 1^{er} mai 2017

Projet d'ordonnance Perséval

Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 22 février 2017 de Monsieur Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur de la Direction des finances, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 28 mars 2017. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission demande *d'ajouter à l'article 13* :

- > **al. 1** : « ... des données auprès de l'**autorité d'engagement**, sauf pour les autorités indépendantes qui, elles, conservent les documents ».
- > **al. 3** : «Les documents d'évaluation sont détruits 5 ans après leur établissement à moins qu'ils ne soient encore pertinents dans le cadre d'une procédure administrative en cours».

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a pas de remarque particulière à vous transmettre.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président